

Georges BRAISSANT
Président ACEC
54 Rte de Mervans
71620 - St. Martin en Bresse
E-mail : braissant.georges@wanadoo.fr

Le 24 juin 2013

Lettre adressée à :

Crématoriums de France

Concerne : Cercueil écologique en cellulose

Bonjour,

Pour l'obtention de l'homologation, divers tests de crémation ont dû être présentés au Ministère de la Santé. Ces derniers sont disponibles auprès de ce Ministère. Selon les textes des Services publics, les crématoriums ne peuvent en aucun cas interdire la crémation au moyen de cet emballage. Il n'est entre autres pas stipulé dans ces textes, d'interdiction d'incinérer au moyen d'un cercueil écologique en cellulose.

Tout refus de la part des crématoriums pour la présentation du cercueil en cellulose, pour une crémation choisie par le défunt ou la famille endeuillée, sera passible d'une plainte pénale. A chaque crémation, une présence policière ainsi que celle des autorités communales et préfectorales seront demandées de la part des familles endeuillées à défaut par l'exécuteur testamentaire.

Le testament funéraire sera remis aux autorités locales dûment signé par le défunt ou à défaut l'exécuteur testamentaire.

Le crématorium devra présenter les compte-rendu avec exactitude sur les arguments de refus de crémation faite au moyen de tous les cercueils en matières inflammables présentes sur le marché tel que cercueil en résine, cercueil en bois, cercueil en cellulose, cercueil en carton. Le document sera remis à la gendarmerie ou à défaut aux autorités communales.

L'ADOC (Association pour les Droits et Obligations de Crématoriums).

La crémation est un procédé par lequel sous l'action d'une température élevée (800 à 1200 degrés Celsius) et de l'évaporation, les restes humains (constitués de 75% d'eau, 20/25% de calcium et 0/5% de divers (prothèses, bijoux, amalgames dentaires) sont réduits en fragments d'ossements et en cendres.

La combustion du corps et du cercueil génère des poussières et des émanations toxiques (gaz carbonique, oxyde d'azote, mercure) à la fois issues des matières brûlées et du combustible utilisé. Ces poussières et émanations toxiques sont ensuite rebrûlées en chambre postcombustion pour en réduire la teneur dans les fumées rejetées.

LA REGLEMENTATION

Il n'existe pas de réglementation européenne sur ce sujet, et les normes nationales ne prennent pas en compte l'ensemble des polluants produits.

Actuellement, aucune valeur n'est fixée en France au niveau des rejets dans l'atmosphère pour les métaux lourds comme le mercure ou la présence de dioxines/furannes.

Le seul texte de référence en vigueur est le Décret N° 98-209 du 18 décembre 1998 modifiant le 94-1117 du 20 décembre 1994 relatif aux prescriptions applicables aux crématoriums, lui-même complété par l'arrêté du 29 décembre 1994 relatif aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère.

L'arrêté du 29 décembre 1994 prévoit dans son article 2 - « les quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère » - les valeurs réglementaires suivantes :

- Poussières : 100 mg /Nm³
- Monoxyde de Carbone (CO) : 100 mg /Nm³
- Composés Organiques Volatils (COV) : 20 mgC /Nm³ (exprimés en carbone total)
- Oxydes d'azote (NOx) : 700 mg /Nm³
- Acide Chlorhydrique (HCl) : 100 mg /Nm³
- Dioxyde de Soufre (SO₂) : 200 mg /Nm³ (exprimé en équivalent dioxyde d'azote)

Le cercueil en sapin importé des pays de l'est contenant une très forte densité de radioactivité :

Aujourd'hui, si l'on prend un four neuf, les éléments rejetés dans l'atmosphère sont essentiellement des CO dus à la combustion de l'oxygène dans la chambre principale et de post combustion du four de crémation.

En fait, il ne s'agit pas de la machine, mais du contenu qui est mis dedans, qui engendre les pollutions. D'où une demande comparative avec un cercueil de bois et en cellulose.

Il est donc intéressant de connaître la composition exacte des polluants en comparaison avec d'autres pollutions existantes, produites par l'activité humaine comme le chauffage domestique, le transport (automobile, aérienne) ou l'activité industrielle.

Le cercueil écologique en cellulose



Cercueil écologique en cellulose actuel - Cercueil en bois dit le "cocon" pour le portage avec 4 poignées. En location, à demander à vos pompes funèbres.

Lors de mes différents tests de crémation nous avons pu relever que la consommation de gaz était tout simplement plus violente et plus intensive par le fait qu'un corps de 70 kg est incinéré en 90 minutes avec le cercueil en bois de 50 kg au lieu de 45 minutes avec un cercueil en cellulose de 10 kg.

Veillez me demander ces documents ou vous avez la possibilité de les lire sur mon blog. Le cercueil en bois n'est pas fiable lors d'un choc d'une hauteur de 2 mètres car au même titre qu'un simple meuble il se casse. Ce n'est pas le cas avec le cercueil cellulosé.

Un fait important à retenir : en 2008 (à cette époque il n'était pas sur le marché) lorsque je présentais le cercueil en cellulose après avoir fait des tests très sérieux, toutes les pompes funèbres et les crématoriums ont dénigré ce produit à outrance, sans crémation, sans présentation aux familles qui le demandent et c'est toujours le cas actuellement. Je vous prie de prendre contact avec le Ministère de la Santé.

En plus lors de la poussée le bras devant le four le cercueil en cellulose a résisté à 157 kg au lieu des 97 kg du cercueil en bois. Le cercueil en sapin dégage de la radioactivité hors la limite autorisée ce qui met en danger le personnel du crématorium. Les faits ont été constatés dans l'hexagone et dans les pays de l'est, origine de l'épicéa et autre sapin, sans oublier les excès de monoxyde de carbone et de dioxyde dû à ce sapin. Choisissez plutôt du chêne de France sans devoir détruire malheureusement nos forêts ? A cogiter.

Après une crémation le broyage des os n'est pas toujours opérationnel car trop lent et fastidieux ce qui laisse à supposer que le contenu dans l'urne et de 70% de cendres du cercueil en bois contre le 10% du cercueil en carton.

Il n'y a pas d'écrasement en crématorium sauf lors d'une inhumation il y a un écrasement après 90 jours ce qui est retenu par les communautés musulmanes et juives (cela fait office de linceul finalement).

Le cercueil en cellulose a été créé en Suisse, déposé en France et dans le monde entier en 1994 : Je suis le fils du fossoyeur de l'époque et ma mère était assistante de pompes funèbres. En définitive je peux vous dire que je suis un féru du milieu funéraire surtout dans le domaine de la crémation sous ces différentes formes et techniques actuelles. Je préfère la technique Suisse BBC avec des fours électriques plus performants et plus rapides. Pensez au jour où la France ou d'autres pays auront à faire face à 87% de crémation comme en Suisse. Je suis contre le gaz et toutes autres matières fossiles

Cercueil écologique en cellulose - Création Suisse 1994 - Homologué 1998 C'est le seul cercueil en « carton » ou en cellulose ayant reçu l'homologation du Ministère de la Santé en France voir " journal juin 1998". Tous autres cercueils en cette matière ou similaire n'est pour l'instant pas admis...car n'étant pas aux normes de 1998.

L'attestation du fabricant mars 2013 en France est la seule à être conforme selon la législation et normes en cours pour la fabrication en carton recyclé.

Les tests en crémation ont été réalisés avec succès et conformément aux directives des fabricants de fours de crémation. Demandez les documents.

Distributeur en France - Direct usine : ECO-CERC / Bioveillance - Madame Martine SAUSSOL La seule adresse fiable pour la vente du cercueil écologique en cellulose reconnue dans toute la France, muni de toutes les autorisations que le marché des professionnels de funéraire exige.

Cercueils en carton, ou plutôt des cercueils écologiques en cellulose. Martine Saussol, naturopathe alsacienne, vient de créer son entreprise par idéal et par engagement éco citoyen.

Elle y a mis toutes ses économies, et celles de ses amis, au total 80 000 € pour commander à une usine auvergnate le carton pliable pour réaliser le cercueil, et entamer un tour de France pour convaincre les pompes funèbres.

Depuis un article dans Le Nouvel Observateur, il y a un mois, les demandes de particuliers affluent, les professionnels rechignant à proposer un produit 50 % moins cher que le moins cher de leur cercueil en bois. Du bois en provenance des pays de l'Est.

Vous avez une question importante. Veuillez envoyer vos messages à

Ministère des Affaires sociales et de la santé

14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
Tél. : 01 40 56 60 00

Contacteur le webmaster

Il est possible de transmettre des observations ou des suggestions au webmaster sur la gestion administrative ou technique du site internet du ministère des affaires sociales et de la santé. Il s'efforcera d'en tenir compte. Il ne saurait pour autant répondre à des demandes particulières ou dépassant le cadre strict de la gestion du site.

Sans réponse de votre part nous considérons que vous avez pris connaissance selon la loi de cette correspondance et que vous allez tout mettre en œuvre pour donner satisfaction aux familles en deuil avec des tests de crémation.

Dans l'attente de vous lire nous vous présentons nos cordiales salutations

Georges BRAISSANT

PP Martine SAUSSOL